



XIII 'OR 13

Journal de la Cgt Trésor 13

Février- mars 2010

Sommaire : Edito Retraites + les hommes qui n'aimaient pas les femmes = les femmes et la retraites, Mutations, ...

Salaires, emplois, retraites, il y a urgence :

le 23 mars 2010, pour imposer d'autres choix !

Les salaires, l'emploi, les retraites, les services publics sont au cœur d'une série de conflits en France et chez nos voisins européens. Les salariés, les populations refusent de payer les frais d'une crise dont ils ne sont pas responsables.

En France, les mesures prises par le gouvernement non seulement n'apportent aucune réponse aux urgences sociales mais au contraire accentuent les inégalités. Cadeaux fiscaux, allègements de « charges patronales » d'un côté et fiscalisation des indemnités d'accident du travail et suppression de le ½ part des veuves de l'autre !

Quant aux services publics, le gouvernement persiste à supprimer massivement des postes indispensables à des missions utiles.

Loin de préparer une sortie de la crise, ces mesures alimentent tous les mécanismes qui nous y ont conduits.

À la sortie du sommet social à l'Élysée, les organisations syndicales ont affirmé : « *le gouvernement n'a apporté aucune réponse concrète sur l'emploi, les salaires, le pouvoir d'achat, les conditions de travail et les politiques publiques* ». Elles ont donc décidé d'appeler à la mobilisation pour le 23 mars. Elles « *affirment leur volonté d'agir pour que le débat sur les retraites prenne en compte l'ensemble des questions tant au niveau du privé que du public, notamment le niveau des pensions, l'emploi, le financement, la pénibilité, le code des pensions et la réduction des inégalités.* »

Gouvernement et patronat veulent aujourd'hui faire voler en éclat l'acquis social du droit à partir en retraite dès 60 ans au motif que nous vivons plus longtemps. Pourquoi faudrait-il qu'un tel progrès de société ne bénéficie pas à l'amélioration des conditions de vie ?

Faut-il accepter de travailler plus longtemps quand tant de jeunes sont exclus du monde du travail ?

Pour la CGT, la bonne réforme est celle qui assure le droit à un départ à la retraite dès de 60 ans avec, pour une carrière complète, un revenu de remplacement équivalent au moins à 75 % du salaire net d'activité et au minimum au niveau du SMIC. Une réforme qui garantit la solidarité entre les générations, entre les professions dans le cadre du système par répartition.

Les profits réalisés début 2010 atteignent les records historiques de 1998. Par ailleurs, la destruction des emplois et les sacrifices imposés sur les salaires s'accroissent. Pour sortir de la crise, préparer l'avenir, financer la protection sociale et les retraites, relancer la consommation des ménages, il faut augmenter les salaires (notamment porter le SMIC à 1 600 euros bruts), garantir, préserver les emplois et le tissu industriel. C'est par le travail de millions de salariés que se bâtissent les richesses de notre pays. Sortir de la crise, préparer l'avenir, conforter nos services publics, assurer le financement des besoins sociaux, des retraites demande un autre partage de ces richesses. Il y a urgence !

Sécurisons le présent et l'avenir.

Ensemble le 23 mars pour des salaires décents,

des emplois durables et des retraites de qualité.

Femme, ma retraite, je la veux pleine et entière !

Toutes les inégalités entre les femmes et les hommes sur le marché du travail se retrouvent amplifiées en arrivant à la retraite.

Alors qu'un rendez-vous 2010 sur les retraites est annoncé, il faut saisir l'occasion de promouvoir une réforme ambitieuse permettant aux femmes comme aux hommes de bénéficier d'une retraite décente.

Future retraitée, le savez-vous ?

Quelques chiffres sur la retraite des femmes

- **36 %** des femmes retraitées perçoivent **moins de 700 euros par mois** pour survivre ce qui est inférieur au seuil de pauvreté (870 euros), 64 % ont moins de 900 euros ;
- **55 % des femmes sont au minimum contributif** (590,93 euros) et la majorité des retraités au minimum vieillesse (677 euros) sont des femmes (à 83 %) ;
- la pension de retraite moyenne des hommes s'élève à 1 617 €, contre **782 € pour les femmes**, ou 1 011 €, si l'on inclut les pensions de reversions.

Cet écart de retraite inacceptable est la conséquence directe des inégalités salariales, mais elle est accentuée par les différentes réformes des retraites qui se sont succédées.



La réforme Balladur

Depuis 1993, les femmes paient le prix le plus fort des « réformes ».

La réforme de 1993 pour le secteur privé avec le calcul sur vingt-cinq meilleures années au lieu de dix et l'indexation sur les prix et non sur les salaires est une vraie catastrophe dans le calcul des droits et touche particulièrement les femmes qui cumulent bas salaire, chômage et temps partiel subi.

La réforme Fillon et François Porte Plume

La loi Fillon de 2003 a amplifié le phénomène en accroissant le nombre de trimestres nécessaires pour une retraite à taux plein. Elle a instauré dans le public et a maintenu dans le

privé un système de décote qui pénalise de manière disproportionnée les carrières incomplètes, comme l'illustre le fait que **seulement 40 % des femmes valident une carrière complète.**

De plus, au prétexte d'égalité femme / homme, les bonifications pour enfants dans le public, qui servaient à corriger une partie des inégalités, ont été profondément remises en cause, et les majorations de durée d'assurance dans le privé seront pour partie partagées avec les hommes, ce qui amputera le droit des femmes.

Pour que le rendez-vous 2010 apporte des solutions durables garantissant un haut niveau de pensions aux femmes et aux hommes, la CGT propose :

- Le droit à une retraite pour toutes et tous les salariés dès l'âge de 60 ans avec les moyens de vivre dignement : au minimum 75 % du salaire de référence pour une carrière complète ;
- Aucune pension inférieure au Smic pour une carrière complète ;
- Le départ anticipé à taux plein pour les salariés ayant exercé des travaux pénibles ou astreignants ;
- Le retour au niveau précédent de la Majoration de Durée d'Assurance ou la bonification pour enfants, tant que les écarts de salaires entre les femmes et les hommes ne seront pas éliminés, la suppression des écarts de rémunération que la loi exige avant le 31 décembre 2010.
- Un véritable service d'accueil des jeunes enfants et l'octroi de droits aux mères et aux pères pour accomplir leur rôle commun d'éducation doivent améliorer l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale.

Ces propositions sont des conditions indispensables pour une progression dans l'égalité des femmes et des hommes de la vie active jusqu'à la retraite.

L'avenir des retraites est avant tout un choix de société, qui concerne toutes les générations. Nous invitons les femmes et les hommes à prendre toute leur place dans ce débat et à se mobiliser, notamment les :

- **8 mars, journée internationale pour les droits des femmes, et 23 mars, journée nationale de grèves et manifestations pour l'emploi, le salaire et la retraite.**

Mutations catégorie C et B pour le 1^{er} avril 2010

Les Capl se sont déroulées les 22 et 23 février 2010

Des demandes de mutation concernant des postes non encore créés (SIP, SPL) ont été faites par des agents du département. Ces demandes sont irrecevables. Les tableaux de mutation seront purgés. Il appartiendra aux agents qui souhaitent obtenir une mutation sur de futurs services SIP, par exemple, de remplir leur demande après la tenue du CTPD validant la création de ces « nouveaux » services. Dommage ! A quand une affectation à la Trésorerie de l'Estaque ou du Frioul... ? !

Qui a bouché la source ?

Mutations : la pénurie organisée.

A la CGT, nous ne croyons pas le TPG quand il semble convenir en CAP locale de mutation que nous avons atteint l'étiage* des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services. Et le TPG de proposer aux syndicats (sic !) d'interpeller M. Parini, Directeur Général, lors de sa venue à Marseille le 16 mars 2010 ! Ca lui fera plaisir de savoir que nous avons une lettre de recommandation !

Pourquoi ne croyons nous pas le TPG ?

Comme les précipitations conditionnent le niveau des eaux, il est évident que les suppressions d'emplois tarissent le droit à mutation, le droit statutaire des agents à la mobilité choisie. Le passage de 4 à 3 et maintenant à 2 mouvements annuels contraint

les agents à espérer toujours un peu plus... longtemps.

Avez vous vu ou entendu le TPG protester ou s'élever contre les suppressions d'emplois ? Nous non. Nous l'avons seulement entendu dire qu'à l'ex DGI, il n'y a qu'un seul mouvement... sous entendu, ailleurs c'est pire alors de quoi nous plaignons nous... !!!

Comme lou Papé et Galinette

L'œillet fané à la boutonnière ?

Par contre ce que nous savons, c'est que notre direction locale « bouche » la source en imposant l'immobilité forcée de 2 ans dans un service.

Paradoxe de ceux qui vantent la mobilité... et qui organisent l'immobilité !

Par contre ce que nous savons, c'est que des emplois sont déclarés vacants, que des collègues demandent à les occuper, et que la direction locale refuse les affectations, même avec « avis favorable » du chef de service.... (par exemple, emploi vacant sur Les Pennes Mirabeau)

Comme dans la tragédie de Pagnol, certains tarissent la source.

A quand l'œillet à la boutonnière ?

Et de nombreux collègues font des aller-retour en espérant toujours et enfin, un rapprochement du domicile...

Par contre ce que nous savons, c'est qu'une mutation pour raison de santé n'est pas accordée

au motif que l'avis du comité médical ne reconnaît pas la maladie d'une collègue... Et pour cause ! L'arrêté du 14 mars 1986 ne reconnaît pas la dépression et les troubles psycho-sociaux mais seulement la maladie mentale !



Nous avons dit tout ça en Cap locale.

Pourtant chacun sait que la prise de certains traitements et l'obligation de conduire un véhicule ne sont pas forcément recommandés...

L'administration passe outre malgré notre mise en garde. Chacun sait également les tragédies qui peuvent arriver. La direction prend donc ses responsabilités en s'abritant derrière la couverture juridique de l'avis du comité médical...

**Retrouvez les tableaux de mutation sur : www.tresor.cgt.fr/13
Abonnez vous aux infos syndicales**

Des emplois étaient pourtant vacants sur le secteur concerné (arrondissement d'Arles)...D'où

la position de la CGT de concilier l'intérêt les agents et l'intérêt des services !

BON A SAVOIR

- **Seul** le syndicat CGT Trésor 13 intervient à chaque CAP locale pour demander la fin du blocage arbitraire des 2 ans.
- **Seul** le syndicat CGT Trésor 13 demande la mise en place de CAP locales internes au département pour un mouvement au 1er janvier.
- **Seul** le syndicat CGT Trésor 13 considère comme scandaleux que des collègues lauréats du concours de C en B ne voient pas reconnu le mérite républicain dans les affectations proposées (éloignement du domicile 70 km A/R).
- **Seul** le syndicat CGT Trésor 13 demande la levée du blocage de 2 ans pour ces affectations pénalisantes pour les agents ayant réussi un concours et pour leur vie de famille

A la question posée par la CGT concernant la détermination des emplois ouverts en « priorité », la direction ne fournit aucun élément de cadrage écrit.

Exemple

- **Pour le poste des Pennes Mirabeau la direction explique que l'implantation de 2 cadres A est de nature à compenser un emploi de B vacant (sic !)...alors même qu'une demande de mutation B existait pour ce poste ! Où se situe donc la « norme » statutaire si un agent qui postule sur un emploi vacant ne peut l'obtenir ?**
- Où se situe la « règle » quand l'arbitraire de la direction l'amène à considérer que le travail des A doit supplanter l'absence des B ?
- **Enfin, où est la règle** quand la direction fait le choix de faire supporter le sous effectif à tel ou tel poste comptable ! ? Faut-il être dans les petits papiers pour avoir le personnel nécessaire ?

Les statistiques du mouvement des B et C

- 80 demandes de mutation internes et 7 arrivées extérieures en B
- Sur les 80 demandes internes : 29 « non mutables » (moins de 2 ans d'ancienneté) soit 36% des demandes de mutation internes bloquées ! et 17 avis défavorables. 14 mutés « internes » au 01/04/2010 sur 80 demandes, soit **17%**.
- 55 demandes pour convenance personnelle en C (48 intra-départementales et 7 arrivées extérieures)
- 7 demandes internes ont reçu un avis « défavorables » et 12 « jugées non mutables ». **10 mouvements internes réalisés (soit 20% des demandes satisfaites...)** auxquels s'ajoutent les 7 arrivants extérieurs.

A 17% et 20%, le droit à mobilité choisit se tarit de plus en plus en B. **Certains bouchent la source.**

3 contrôleurs stagiaires seront affectés respectivement à la Trésorerie de Marseille 1er, de Marseille 9ème et de Marseille 3/14 tandis que deux contrôleur ne sont pas mutés et se voient opposer la « nécessité de service » par le TPG.

Les collègues affectés au SIP de Salon de Provence, et ce, contre leur gré, sont affectés au SPL de Salon, comme convenu par les dispositions du protocole MRU/RH... (appel à candidature pour pourvoir les postes laissés vacants au SIP).

Face au droit à mutation des agents, l'administration considère que seul « les besoins de l'administration prévalent ». Dans un contexte de suppressions d'emplois et de limitation des droits et garanties des agents – y compris par l'arbitraire du TPG-, **la CGT propose au contraire de conjuguer les aspirations légitimes et le droit des agents avec l'intérêt des services.** Des postes sont déclarés vacants mais non ouverts : subtilité de langage ou mauvais film de « fusion - anticipation » ? !

L'administration affectera-t-elle des stagiaires sur ces mêmes emplois alors que des demandes internes ne sont pas satisfaites ! ? Ou bien ces emplois seront liquidés par l'ORE ?...

La logique de la direction est la même que celle développée la veille lors du mouvement des B. Les règles locales plombent tellement les possibilités de mobilité choisie, que les « boucles » de mutation, autres que celles qui nous sont imposées, sont quasi impossibles. **Les agents sont affectés comme des pions.**

La logique de restriction budgétaire associée aux restructurations en cours rend l'exercice du droit réel à mutation de plus en plus difficile. **Ce n'est pas une fatalité ! Pour que ça change, il faut rejoindre le syndicalisme de lutte et imposer d'autres choix !**